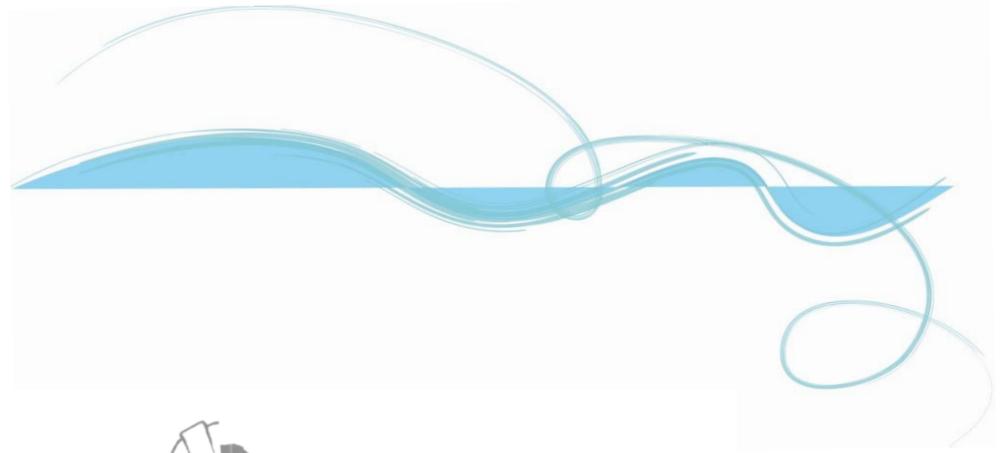




Association Rivière
Rhône Alpes



POLLUTION DES MILIEUX AQUATIQUES PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES CONNAISSANCES ET LEVIERS D'ACTION

Journée technique d'information et d'échanges
Lundi 12 mai 28 2014 à Lyon (6^{ème})

Avec le soutien de :

RhôneAlpes Région



établissement public du ministère
de l'écologie, du développement
et de l'aménagement durables

QUI SOMMES NOUS ?

Le rôle principal de l'association est l'animation du réseau d'acteurs pour une gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau à travers des actions permettant l'échange de connaissances et d'expériences.

En 2013, l'association compte **332 adhérents dont 107 structures** intervenant dans la gestion des milieux aquatiques (conseils généraux, administrations et établissements publics, syndicats de rivière, bureaux d'études, universités et centres de recherche).

Les Objectifs : Favoriser la gestion intégrée des milieux aquatiques

L'article 2 des statuts, en exposant les objectifs de l'association, exprime sa vocation : « **Favoriser la connaissance et l'échange entre les professionnels intervenant dans le domaine de l'eau.** Le véritable enjeu pour tous les adhérents étant celui de l'amélioration de l'état des milieux aquatiques ».

Les Activités de Rivière Rhône Alpes

Afin d'assurer l'animation générale du réseau et d'assister les professionnels qui s'investissent dans cette mission, l'association mène principalement 3 types d'actions :

- ♦ **Organisation de journées techniques d'information et d'échanges** afin de favoriser les échanges et de mutualiser les expériences des professionnels de l'eau :

Eau et aménagement du territoire "Pourquoi et comment prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire?" > *Eau et Agriculture : la préservation des milieux aquatiques et le développement des activités agricoles sont-ils conciliables ?* > *Quelles stratégies foncières pour les structures de bassins versant ?* > *Gestion des milieux aquatiques et risque inondation : Quels outils à l'échelle des bassins versant ?* > *Restauration des cours d'eau en milieu urbain* > *Gestion quantitative de la ressource en eau : Mesures de réduction des prélèvements* > *Impliquer les territoires dans la gestion des zones humides : les outils de l'urbanisme* > *Systèmes d'information géographique pour la gestion des milieux aquatiques* > *Aménagement d'ouvrages infranchissables* > *Les contrats de rivière : outil de suivi et évaluation* > *Travaux en rivière : la maîtrise d'œuvre en interne* > *Gestion des eaux pluviales* > *Plan de gestion des matériaux solides* > *Gestion quantitative de la ressource en eau : données et réseaux de mesure* > *Gestion des milieux aquatiques et financements européens* > *Trame verte et bleue, gestion des milieux aquatiques et aménagement du territoire* > *Produits phytosanitaires en zones non agricoles* > *Sécurité des ouvrages hydrauliques* > *Restauration physique des milieux aquatiques* > *Renouées du Japon : gestion et lutte* > *Gestion quantitative de la ressource en eau* > *Entretien des cours d'eau : Équipe rivière ou marché ?* > *Prendre en compte les zones humides dans la gestion des territoires* > *Plans de gestion des boisements de berge* > *Aspects juridiques et réglementaires de l'intervention sur terrain privé* > *Outils de la politique agricole* > *Techniques de génie végétal : bilan et perspectives* > *Restauration hydro-morphologique des cours d'eau* > *Contrat de rivière* > *Petits aménagements piscicoles en rivière* > *Études paysagères et contrats de rivière* > *Contentieux dans le domaine de l'eau* > *Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau* > *Impacts des seuils en rivière* > *Études hydrauliques et hydrologiques* > *Indicateurs biologiques de la qualité des milieux aquatiques* > *Agriculture et pollutions diffuses* > *Restauration physique des cours d'eau* > *Pédagogie et eau* > *Travaux post-crués* > *Hydroélectricité* > *Espaces de liberté des cours d'eau* > *Évaluation des procédures de gestion des milieux aquatiques* > *Zones humides* > *Conflits et médiation dans le domaine de l'eau* > *Inondations et PPR* > etc.

- ♦ **Élaboration de documents techniques** : Enquête sur la représentativité des communes au sein des structures de gestion des milieux aquatiques > Recensement des réseaux de techniciens et gestionnaires des milieux aquatiques > Référentiel emploi/salaire > Annuaire professionnel des acteurs et gestionnaires des milieux aquatiques > Recueil de cahiers des charges - études et travaux > Bordereau de prix unitaires

Et de cahiers techniques : Étude sur les postes de gestionnaires de milieux aquatiques > Mise en place et fonctionnement d'une équipe rivière en régie directe en Rhône-Alpes > Études quantitatives de la ressource en eau > Prévention et gestion des inondations en Rhône-Alpes > Communication dans le cadre du volet C des contrats de rivière > Fonctionnement des structures porteuses de procédures contractuelles.

- ♦ **Animation du site internet** : www.riviererhonealpes.org dont le forum est un espace de référence au niveau national pour les professionnels des milieux aquatiques (plus de 30 000 visites par mois).

Les Moyens

Un conseil d'administration, trois animateurs à temps plein, une assistante administrative, des membres actifs, des ateliers thématiques et groupes de travail. Des partenaires techniques et financiers : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, la Région Rhône-Alpes, la DREAL Rhône-Alpes et le FEDER.

Nous contacter :

Les membres du conseil d'administration 2014-2015

NOM	ORGANISME	MEL	TELEPHONE
Betty CACHOT	Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (69)	betty.cachot@syribt.fr	04 37 49 70 86
Hervé CALTRAN	Communauté Urbaine de Lyon Direction de l'eau (69)	hcaltran@grandlyon.org	04 78 95 89 80
Aurélié CAMPOY	Commission Locale de l'Eau Drac-Romanche (38)	aurelie.campoy@drac-romanche.com	04 76 75 16 39
Guillaume DESSUS	Syndicat Intercommunal du Bassin de la Fure (38)	gdessus.sibf@orange.fr	04 76 07 95 84
André EVETTE	IRSTEA Grenoble (38)	andre.evette@irstea.fr	04 76 76 27 06
Héloïse GRIMBERT	Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (01)	heloise.sivr@orange.fr	04 74 25 66 65
Marie MAUSSIN	Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (73)	marie.maussin@tarentaise-vanoise.fr	04 79 24 00 10
Isabelle MOINS	Association France Dignes (38)	i.moins@adisere.fr	04 76 48 81 05
Charles MONNERET	Dynamique Hydro (69)	cmonneret@dynamiquehydro.fr	04 78 83 68 89
Alice PROST	Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (01)	alicep-srtc@orange.fr	04 74 55 20 47
Emmanuelle TACHOIRES	Syndicat Rivières des 4 Vallées (38)	technicienriviere@riv4val.fr	04 74 59 73 08
Grégoire THEVENET	Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (69)	gregoire.thevenet@smrb.mairies69.net	04 74 06 41 31

Les salariés du réseau :

Julien BIGUÉ : julien.bigue@riviererhonealpes.org

Nathalie PERRIN : anna@riviererhonealpes.org

Chloé RENOUARD : chloe.renouard@riviererhonealpes.org

Nicolas VALÉ : nicolas.vale@riviererhonealpes.org





Contexte :

La lutte contre les pollutions par les substances dangereuses (métaux, polluants organiques, pesticides...) constitue un enjeu environnemental, sanitaire et économique.

Les réseaux de suivi qualité font état de la présence de nombreuses substances chimiques dans les eaux de surface, les eaux souterraines ainsi que dans les sédiments.

À l'échelle des bassins versants, les gestionnaires ont des objectifs à atteindre en matière de lutte contre ces pollutions. La stratégie d'action passe en général par l'identification des molécules nécessitant une action ciblée, la recherche des sources de pollution et la mise en place d'actions visant à les réduire voire à les supprimer.

Objectifs :

- ✓ Améliorer les connaissances sur les substances dangereuses dans les eaux de surface, les eaux souterraines et les sédiments.
- ✓ Présenter les réseaux de mesure existants et les outils qui peuvent être mobilisés par les gestionnaires pour faire un état des lieux sur leur bassin versant
- ✓ Présenter des retours d'expérience visant à mieux connaître les polluants et à lutter contre.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

09h00

Accueil des participants

09:30 Contamination des milieux aquatiques par les substances dangereuses : de quoi parle-t-on ?

Qu'est-ce qu'une substance polluante et quelles sont les raisons de sa dangerosité pour les milieux aquatiques ? Après un rappel de ces notions de base, l'Agence de l'Eau détaillera les mesures prévues dans le SDAGE pour lutter contre ces pollutions, et leur mise en œuvre au travers du programme « Sauvons l'eau ».

Thomas PELTE - Agence de l'Eau RM&C

10:30 Evolution réglementaire de la prise en compte de la pollution des milieux aquatiques par les substances dangereuses

Comment les micropolluants ont-ils été appréhendés dans la réglementation au cours des dernières années

Geneviève GOLASZEWSKI- DREAL Rhône-Alpes

11:15 Retour d'expérience sur les suivis RSDE à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée

Présentation des outils de l'Agence de l'Eau pour lutter contre les pollutions. Bilan de la mise en œuvre des premières campagnes de suivi RSDE à l'échelle des stations d'épuration et des sites industriels du bassin Rhône Méditerranée.

Céline LAGARRIGUE - Agence de l'Eau RM&C

12h00

Déjeuner

14:00 Un exemple d'opération collective pour l'atteinte du « bon état » des eaux des bassins versants du Beaujolais.

L'Agglomération Villefranche Beaujolais, le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais, la Chambre des Métiers du Rhône, la CCI du Beaujolais et l'Agence de l'Eau RM&C se sont associés autour d'une opération collective pour réduire les pollutions par les micropolluants sur les rivières de l'agglomération. Ces actions s'organisent autour de la réduction des rejets d'eaux usées des industries et des collectivités, et sur l'amélioration des connaissances de la qualité des milieux aquatiques récepteurs.

Gaël LORINI - Villefranche Beaujolais Agglomération

Grégoire THEVENET - Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais

15:00 L'identification, le suivi et la résorption des pollutions par les substances dangereuses dans le cadre du SAGE Drac-Romanche

La qualité de l'eau, notamment sur la partie aval du bassin versant Drac-Romanche, est affectée par la présence de substances dangereuses. Cette qualité a un impact sur les milieux naturels et sur certains usages. Dès l'élaboration du SAGE en 2003, il a été nécessaire de définir les substances devant faire l'objet d'un effort prioritaire.

Aurélie CAMPOY - Secrétariat de la CLE Drac Romanche

16:30

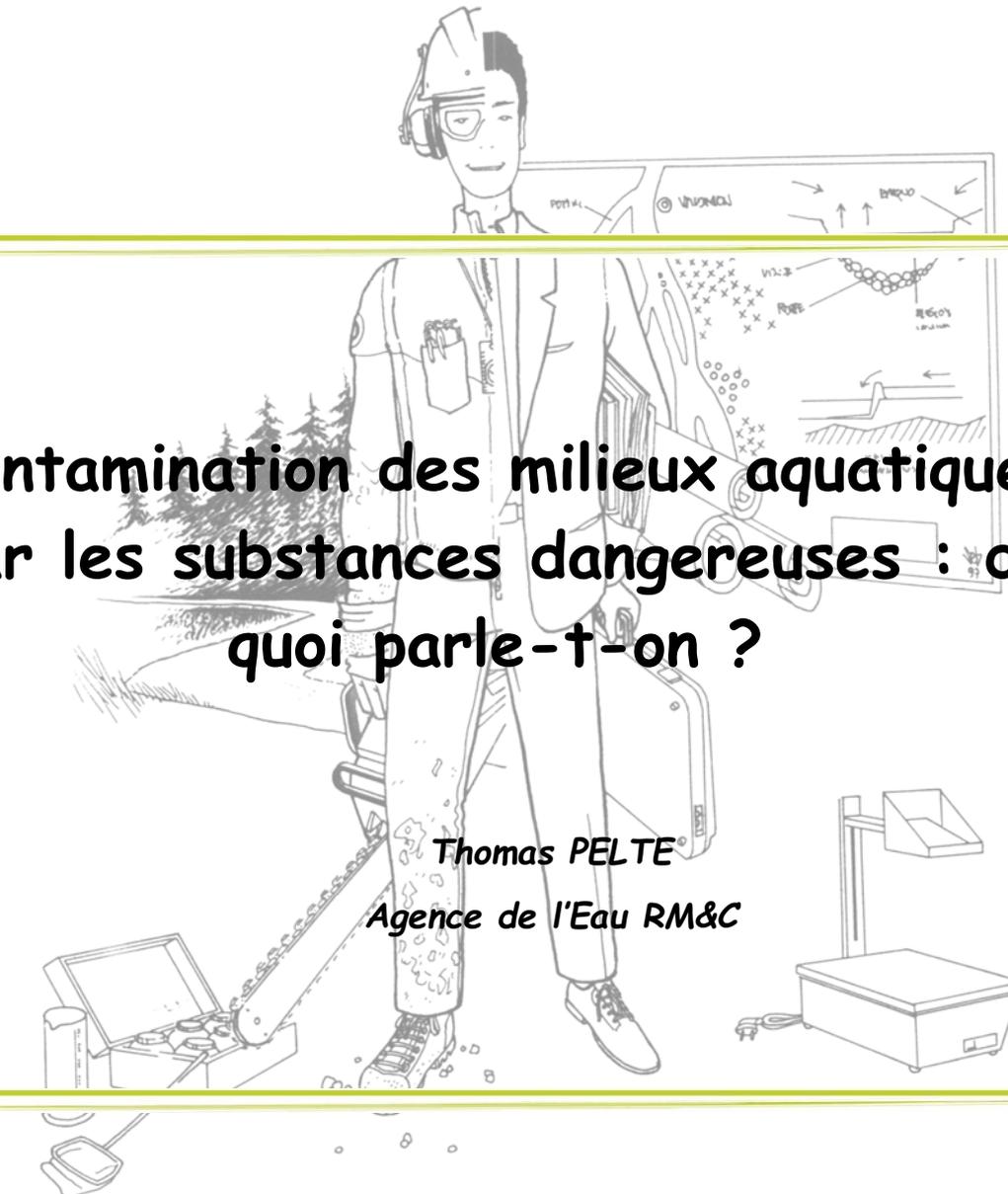
Fin de journée

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	ORGANISME	VILLE	TEL	MAIL
ANIEL Julie	C2A	74007 ANNECY CEDEX	04 56 49 40 19	janiel@agglo-annecy.fr
ARNAUD Michel	Michel Arnaud Expertises SARL	73000 CHAMBÉRY	04 79 69 49 65	arnaudmich@wanadoo.fr
AUBERT Stéphanie	Conseil Général de la Drôme	26026 VALENCE Cedex 9	04 75 79 82 37	saubert@ladrome.fr
AUBRUN Alain	ONEMA - Haute-Savoie	74370 SAINT MARTIN BELLEVUE	06 72 08 10 20	sd74@onema.fr
BARBE Mickaël	SYRIBT	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 85	mickael.barbe@syribt.fr
BASTIEN Florence	CPGF Horizon Centre Est	38300 BOURGOIN JALLIEU	04 74 18 32 47	fbastien.ehc@orange.fr
BATAILLE François	SMABB	38110 LA TOUR DU PIN	04 74 83 34 55	francois.bataille@smabb.fr
BIGUE Julien	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	julien.bigue@riviererhonealpes.org
BLAAS Johann	SYRIBT	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 85	jl.blaas@gmail.com
BOHAN Yann	SMRD	26340 SAILLANS	04 75 21 85 86	yann.bohan@outlook.fr
BRENOT Claire	INGEDIA	69673 BRON Cedex	04 72 15 66 19	c.brenot@ingedia.fr
BRIAND-PONZETTO Claudie	Conseil Général du Rhône	69483 LYON Cedex 03	04 72 61 28 83	c.briand-ponzetto@rhone.fr
BRUDER-RENNWALD Sophie	LEGTA VIENNE SEYSSUEL (Agrotec)	38217 VIENNE	04 74 85 18 63	sophie.bruder@educagri.fr
CACHOT Betty	SYRIBT	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 85	betty.cachot@syribt.fr
CAMPOY Aurélie	CLE du Drac et de la Romanche	38450 VIF	04 76 75 16 39	aurelie.campoy@drac-romanche.com
CHAPELET Sandrine	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07		sandrine.chapelet@eamrc.fr
CHAUFFIER Tom	SM3A	74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	04 50 25 60 14	stagiaire2@sm3a.com
COSSIN Marc	AFEC SARL	74290 MENTHON ST BERNARD	04 50 60 82 07	marc.cossin@wanadoo.fr
COUVE Julie	SYRIBT	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 85	julie.couve@syribt.fr
CUSENIER Philippe	SEPIA Conseils	73370 LE BOURGET DU LAC	04 79 84 54 96	pc@sepia-conseils.fr
DEVILLERS Bertrand	PNR du Haut-Jura	39310 LAJOUX	03 84 34 12 30	b.devillers@parc-haut-jura.fr
DOLQUES Rémy	Asters-CEN74	74370 PRINGY	04 50 66 47 50	mdranse@asters.asso.fr
DURAND Majlis		38100 GRENOBLE	06 12 86 05 12	majlis.durand@yahoo.fr
EVRA Florence	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07		Florence.EVRA@eamrc.fr
EXBRAYAT Murielle	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07		murielle.exbrayat@eamrc.fr
FOIX-CABLE Mathilde	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07		mathilde.foix-cable@eamrc.fr
GALLOUET Capucine	DRAAF Rhône-Alpes	69401 LYON Cedex 03	04 78 63 25 65	capucine.gallouet@agriculture.gouv.fr
GIREL Cyrille	CISALB	73000 CHAMBÉRY	04 79 70 64 64	cyrille.girel@cisalb.fr
GOLASZEWSKI Geneviève	DREAL Rhône-Alpes	69453 LYON Cedex 06	04 26 28 66 36	genevieve.golaszewski@developpement-durable.gouv.fr
GRAND Anne-Fleur	SYRIBT	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 85	annefleur.grand@syribt.fr
GRIMBERT Héloïse	SBVR	01340 MONTREVEL EN BRESSE	04 74 25 66 65	heloise.svvr@orange.fr
GRISOLLE Florence		38100 GRENOBLE	06 76 42 84 06	florence.grisolle@gmail.com
GUERIN Stéphane	SAGYRC	69290 GREZIEU LA VARENNE	04 37 22 11 55	s.guerin.yzeron@wanadoo.fr
GUIBERT Marion	SYRRTA	69550 CUBLIZE	04 74 89 58 07	marion.guibert@syrrta.fr
HUBERT Francis	Conseil Général de l'Ardèche	07007 PRIVAS Cedex	04 75 66 75 65	fhubert@ardeche.fr
JACQUEMET Béatrice	Grand Lyon	69003 LYON Cedex	04 78 95 67 04	bjacquemet@grandlyon.org
JANODET Eve	Eau de Grenoble	38000 GRENOBLE CEDEX 1	04 76 86 20 97	eve.janodet@eaudegrenoble.fr
JUBEAUX Guillaume	Irstea	69626 VILLEURBANNE Cedex	04 72 20 10 79	guillaume.jubeaux@irstea.fr
JULIA Magali	Grand Lyon	69399 LYON Cedex 03	04 78 95 67 05	mjulia@grandlyon.org

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	ORGANISME	VILLE	TEL	MAIL
JULIEN Pierre	AGRIDEA	CH-1006 LAUSANNE	0041 78 886 90 04	pierre.julien@agridea.ch
KESSLER Jonathan		26740 ST MARCEL LES SAUZETS	06 43 74 11 23	jon_kessler@hotmail.fr
KOVAL Karine	CAPI	38081 L'ISLE D'ABEAU	04 74 27 39 20	kkoval@capi38.fr
LAGARRIGUE Céline	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07	04 72 71 27 26	celine.lagarrigue@eamrc.fr
LAPAUZE Pierre	DDT de la Savoie	73011 CHAMBERY Cedex 11	04 79 71 73 64	pierre.lapauze@savoie.gouv.fr
LAROCHE-BROCHET Martine	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07		martine.larochebrochet@eamrc.fr
LE BECHEC Gaëla	SBVA	01150 BLYES	04 74 61 98 21	sbva-glebechec@orange.fr
LE PELLEC Yoann	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	yoann.le-pellec@rivierhonealpes.org
LECOCCQ Michèle	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07		michele.lecocq@eamrc.fr
LENNE Maxime	Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc	13530 TRETTS	04 42 29 40 66	maxime.lenne@saba-arc.fr
LEPEU Anne	SM3A	74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	04 50 25 60 14	alepeu@sm3a.com
LEPRÊTRE Emilie	FRAPNA	73800 LES MARCHES	06 82 32 37 42	emi.lepretre@gmail.com
LOIAL Sylvie		38000 GRENOBLE	06 17 76 92 69	sylvie.loial@gmail.com
LORINI Gaël	Villefranche Beaujolais Agglomération	69665 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX	04 74 03 32 64	g.lorini@agqlo-villefranche.fr
MALLEVAL Sara	Grand Lyon	69399 LYON Cedex 03	04 78 95 67 05	smalleval@grandlyon.org
MARCHIONINI Laurence	Asters-CEN74	74370 PRINGY	04 50 66 47 50	l.marchionini@asters.asso.fr
MAUSSIN Marie	APTV	73600 MOUTIERS	04 79 24 00 10	marie.maussin@tarentaise-vanoise.fr
MELLADO Cécile	St-Etienne Métropole	42006 ST ÉTIENNE Cedex 1	04 77 10 13 20	c.mellado@agqlo-st-etienne.fr
MESLIER Sylvain	EGIS Eau	38180 SEYSSINS	04 76 48 80 07	sylvain.meslier@egis.fr
MICHEL Charlotte	AMETEN	38190 VILLARD-BONNOT	04 38 92 10 41	contact@ameten.fr
NEMAUSAT Lydie	FRAPNA	69100 VILLEURBANNE	04 37 47 88 59	lydie.nemausat@frapna.org
OSTERNAUD Vincent	GAY ENVIRONNEMENT	38000 GRENOBLE	04 76 96 38 10	gay.environnement.osternaud@wanadoo.fr
PATISSIER Alice	Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB)	69220 LANCIE	04 74 06 75 84	alice.patissier@smb.mairies69.net
PAUL Valérie	Agence de l'Eau RM&C	25000 BESANCON		valerie.paul@eamrc.fr
PELTE Thomas	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07	04 72 71 29 37	thomas.pelte@eamrc.fr
PERETTI-ROY Annie		69009 LYON	06 08 97 18 10	perettiannie@gmail.com
PEREZ Myriam	SNCF - Pôle Régional Ingénierie	69625 VILLEURBANNE Cedex	04 37 51 92 83	myriam.perez@sncf.fr
PERRIN Nathalie	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	arra@rivierhonealpes.org
PERRISSIN-FABERT Anne	Grand Lyon	69399 LYON Cedex 03	04 78 95 67 05	aperissin@grandlyon.org
PETIT Sylvain	BURGEAP Ingénieurs conseils	69425 LYON Cedex 03	04 37 91 20 50	agence.de.lyon@burgeap.fr
PEYRAUD Suzanne	SCE	83500 LA SEYNE SUR MER	04 98 00 27 45	suzanne.pevraud@sce.fr
PROST Alice	SRTC	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	chalaronne@orange.fr
RENOUARD Chloé	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	chloe.renouard@rivierhonealpes.org
RONZEL Gilles	LEGTA VIENNE SEYSSUEL (Agrotec)	38217 VIENNE	04 74 85 18 63	gilles.ronzel@educagri.fr
SCEAU Philippe		74200 THONON	06 28 95 18 57	sceau.philippe@hotmail.fr
SCHLOSSER Caroline	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07		caroline.schlosser@eamrc.fr
SIBILLE Ashley		69006 LYON	06 32 58 79 99	atibille@yahoo.fr
SIGAL Delphine	Agence de l'Eau RM&C	34961 MONTPELLIER Cedex 2		delphine.sigal@eamrc.fr
THEVENET Grégoire	SMRB	69220 LANCIE	04 74 06 41 31	gregoire.thevenet@smb.mairies69.net
THOMAS Mélanie	CALF	42605 MONTBRISON	04 26 54 70 51	melaniethomas@loireforez.fr
TOCHON Emmanuel	SARL IRAP	74013 ANNECY Cedex	04 50 22 38 44	e.tochon@irap.fr
TOQUE Olivier	Conseil Général de l'Isère	38000 GRENOBLE	04 76 00 33 15	olivier.toque@cq38.fr
TOURON Rémi	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07	04 72 71 27 80	remi.touron@eamrc.fr
VIVIANI Laurent	BIOMAE	69100 villeurbanne	06 89 73 41 14	laurent.viviani@biomae.fr
VALLET Michel	GEN TERE0	73800 SAINTE HELENE DU LAC	04 79 84 30 44	p.vallet@gen-tereo.fr
VIALLE Emmanuelle	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07		emmanuelle.vialle@eamrc.fr
WINOCQ Carole		69530 ORLIENAS	06 73 43 72 53	carole.winocq@laposte.net



Contamination des milieux aquatiques par les substances dangereuses : de quoi parle-t-on ?

Thomas PELTE
Agence de l'Eau RM&C

Contamination des milieux aquatiques par les substances dangereuses : de quoi parle-t-on ?

Thomas PELTE – Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Plan d'intervention

- > Prise en compte des micropolluants
- > La surveillance de l'état des eaux
- > Porter un diagnostic pour agir en conséquence
- > les leviers d'action

Définitions

Micro polluants / substances

- **contaminants** = présence dans les milieux aquatiques due à l'intervention de l'homme
 - **nocifs même en très petites quantités** : de l'ordre du microgramme ($\mu\text{g/l}$) ou du nanogramme (10^{-9} g/l)
 - **effets toxiques divers** : inhibition de la croissance, de la reproduction, de la respiration voire la mort.
- > Définition Dir. 2000/60/CE :
molécule ou groupe de molécules présentant un caractère **toxique** pour l'homme ou pour les organismes vivants, **persistante** dans l'environnement et **bioaccumulable**

Définitions

SAUVONS
L'EAU!

Quels produits?

- plus de 100 000 produits chimiques inscrits à l'inventaire européen
- 30 000 à 70 000 d'usage régulier
- cours d'eau : plus de 800 substances présentes
- eaux souterraines : plus de 550 molécules
- **métaux et métalloïdes** : arsenic, zinc, plomb,...
- **pesticides**
- **autres micropolluants** provenant d'activités industrielles, domestiques ou agricoles : HAP, PCB, produits benzéniques, solvants, plastifiants, cosmétiques, détergents, médicaments,...



I- prise en compte des substances

SAUVONS
L'EAU!

Plusieurs difficultés

- ❑ multiplicité de sources  + **Agricoles** + **Industrielles** + **Domestiques**
→ quels outils réglementaires utiliser?
- ❑ Introduction des principes de gestion du risque + principe de précaution
- ❑ nombreuses substances → prioriser les actions
- ❑ nombreux effets : comment prioriser?



II- comment savoir où sont les substances ?

SAUVONS
L'EAU!

Suivi des rejets industriels et urbains

- ❑ autorisations de rejets
- ❑ inventaire des rejets, autocontrôles,...
- ❑ les redevances à l'agence de l'eau
- ❑ les inventaires « substances dangereuses » ICPE + STEU

Bilan des sources = copieux...mais incomplet



II- comment savoir où sont les substances ? 

Surveillance de la qualité des milieux (1/2)

□ Programme de surveillance : **un millier de stations**

- 684 stations cours d'eau
- 45 plans d'eau
- 313 stations sur eau souterraine
- 15 stations en eau littorale
- 12 stations sur lagune et delta

Plus de 800 substances suivies : pesticides, HAP, PCB, métaux, produits benzéniques, produits phénolés, solvants chlorés,...

données disponibles sous : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>

□ Autres surveillances :

- Suivi des flux du Rhône à Arles (tous les 4h + suivi crues)
- Plan PCB 2008-2012 (DREAL/Onema/AERMC) : contamination poissons d'eau douce
- CONTAMED - contamination chaîne trophique milieu marin (Ifremer/AERMC)
- Suivis CIPEL, CISALB, SILA, ...



II- comment savoir où sont les substances ? 

Surveillance de la qualité des milieux (2/2)

□ Des contaminants partout

→ On ne peut pas se contenter du constat de présence.

□ Trois niveaux de lecture

- Les **pesticides** sont toujours largement présents.
 - Plus de 90% des stations cours d'eau sont contaminées – plus de 75% des stations eaux souterraines
 - Plus d'une dizaine de substances pour 10% des stations
 - Des concentrations > 10 µg/l sur 5 stations



II- comment savoir où sont les substances ? 

Surveillance de la qualité des milieux (2/2)

□ Des contaminants partout

→ On ne peut pas se contenter du constat de présence.

□ Trois niveaux de lecture

- Les **pesticides** sont toujours largement présents.
- Certaines substances deviennent **ubiquistes** : RFB, HAP, composés TBT, alkylperfluorés, dioxines, PCB, Hg.
 - constaté par DCE (dir. fille, 2013) qui liste les substances concernées
 - renvoie aux objectifs de tendance évolutive à la baisse + flux telluriques + conformité ressources



II- comment savoir où sont les substances ? SAUVONS L'EAU!

Surveillance de la qualité des milieux (2/2)

- ❑ Des contaminants partout
 - On ne peut pas se contenter du constat de présence.
- ❑ Trois niveaux de lecture
 - Les **pesticides** sont toujours largement présents.
 - Certaines substances deviennent **ubiquistes** : RFB, HAP, composés TBT, alkylperfluorés, dioxines, PCB, Hg.
 - Des secteurs « **points noirs** » résultent de fortes activités anthropiques.
 - plus d'une centaine de substances présentes, avec des niveaux de concentration anormalement élevés
 - limités à quelques secteurs bien identifiables : bassins viticoles, plateformes chimiques, grosses agglomérations

agence de l'eau
NORMANDIE
Région Normandie
Ministère de l'Énergie et du Développement durable

II- comment savoir où sont les :

Nombre de micropolluants (différents) quantifiés :

- 1 à 25
- 26 à 50
- 51 à 75
- 76 à 100
- 101 à 150

- un fond d'imprégnation métaux, HAP, PCB
→ 30 à 50 polluants « ubiquistes ».
- des secteurs sous influence des pressions agricoles, urbaines, industrielles
- Quel danger ? c'est la dose qui fait le poison
- Quelles actions ? : réduction des rejets

agence de l'eau
NORMANDIE
Région Normandie
Ministère de l'Énergie et du Développement durable

III- porter un diagnostic pour agir en conséquence SAUVONS L'EAU!

Quelle sont les substances prioritaires?

- ❑ les plus dangereuses → dans l'**état chimique**
 - définies par la Commission européenne : **53 substances**
 - logique de danger : données écotoxicologiques
 - logique de pression / contamination : données rejets + surveillance

Le bon état chimique = respect des valeurs sans effets (NQE)
→ protection de l'écosystème et du consommateur

- ❑ celles qui contaminent → logique **pression-impact**
 - concentrations anormalement élevées
 - Secteurs avec effets écotoxicologiques (études scientifiques)

État des lieux du SDAGE → masses d'eau à risque « substances »
→ programme de mesures

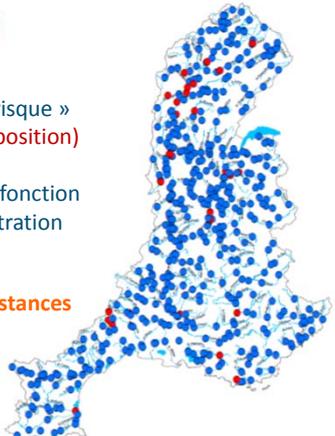
agence de l'eau
NORMANDIE
Région Normandie
Ministère de l'Énergie et du Développement durable

III- porter un diag

Etat chimique :

- Approche « risque » (danger x exposition)
- uniquement fonction de la concentration

 **que 53 substances**



SAUVONS L'EAU !

agence de l'eau
Rhône-Méditerranée
Corse

III- porter un diagnostic

Masses d'eau à risque « substances »

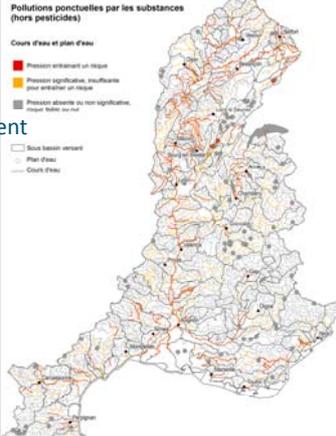
- pressions anormalement élevées
- des effets écotoxicologiques
- toutes substances

Pollutions ponctuelles par les substances (hors pesticides)

Cours d'eau et plan d'eau

- Pression entraînant un risque
- Pression significative, insuffisante pour entraîner un risque
- Pression absente ou non significative, risque faible ou nul

□ Sans bassin versant
□ Plan d'eau
□ Cours d'eau



III- les leviers d'action

Différents objectifs à prendre en compte

Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

- bon état écologique + chimique
- réduction des rejets en substances prioritaires
- non dégradation

Directive 2006/11/CE (ex-76/464/CEE)

- liste I : élimination pollution
- autres substances : réduction
- des objectifs environnementaux par substance

Autres : pollution PCB, objectifs du Grenelle, convention Barcelone...

Objectifs du SDAGE :

- des objectifs par masse d'eau
- des objectifs de réduction de rejets de substances

SAUVONS L'EAU !

agence de l'eau
Rhône-Méditerranée
Corse

III- les leviers d'action

les objectifs par masse d'eau

« **atteindre le bon état chimique et écologique** à l'exception de celles listées en tableau annexé au SDAGE en report de délai »

- Directive fille 2008 : 41 substances prioritaires
- Directive fille 2013 : + 12 substances prioritaires
- Arrêté évaluation 2010 : 9 substances de l'état écologique (As, Cr, Cu, Zn, Chlortoluron, Oxadiazon, Linuron,, 2,4-MCPA, 2,4-D)




III- les leviers d'action

objectifs de réduction des rejets:

Groupe de substances	Réduction globale des rejets d'ici 2015	A terme
Substances dangereuses prioritaires + liste I	50% minimum	Suppression d'ici 2021
Substances prioritaires	30% minimum	
Autres substances pertinentes	10% minimum	




III- les leviers d'action

- **accélérer les actions de réduction des émissions sur les foyers de pollution connus**
 - industriels principaux contributeurs
 - sites et sols pollués
- **aborder les pressions urbaines dans leur ensemble**
 - raccordements entreprises / artisans
 - collecte des déchets dangereux
 - eaux pluviales
 - pesticides urbains




III- les leviers d'action

SAUVONS L'EAU !

- ❑ **gestion précautionneuse des pollutions héritées du passé**
 - recherche de sources résiduelles
 - encadrement des opérations de gestion ou travaux remobilisant la pollution
 - confinement / traitement des sites les plus impactants
 - surveillance active avec seuils d'alerte
- ❑ **entretenir la veille scientifique active et opérationnelle, notamment émergents**
 - gérer interface science / décideurs
 - structurer la chaîne de décision :
bilan d'imprégnation → dangerosité → risque → degré d'effort

agence de l'eau
NORMANDIE
Région Normandie
Ministère de l'Énergie et du Développement durable

CONCLUSION

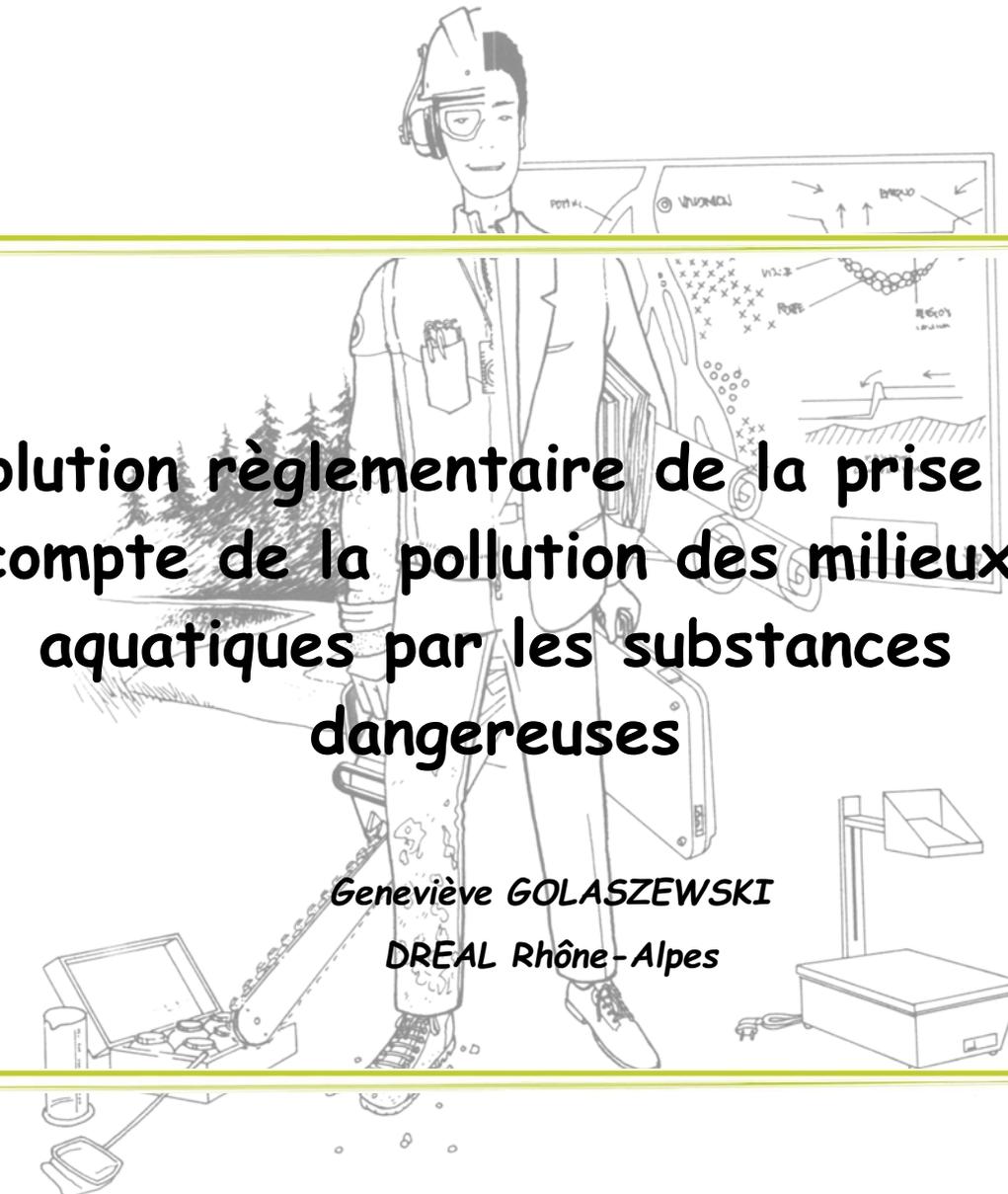
SAUVONS L'EAU !

- ❑ un effort de diagnostic important et croissant
- ❑ ...mais toujours compliqué à interpréter
- ❑ **Nécessité de réduire globalement la contamination**
 - Pour l'enjeu santé-environnement
 - Parce que l'approche risque ne suffit pas



→ SDAGE : OF 5C-substances, 5D-pesticides, 5E-santé
→ outils réglementaires
→ programme SAUVONS L'EAU !

agence de l'eau
NORMANDIE
Région Normandie
Ministère de l'Énergie et du Développement durable



Evolution réglementaire de la prise en compte de la pollution des milieux aquatiques par les substances dangereuses

Geneviève GOLASZEWSKI

DREAL Rhône-Alpes

Évolution réglementaire relative à la pollution des eaux par les substances dangereuses

Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE)

journée technique
12 mai 2014

Geneviève GOLASZEWSKI
DREAL Rhône-Alpes
Service Ressources, Énergie, Milieux et Prévention des
Pollutions
Unité Prévention des Pollutions, Santé Environnement

Présent
pour
l'avenir

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes

www.developpement-durable.gouv.fr

SOMMAIRE

Qu'est qu'une substance dangereuse ?

Évolution du cadre réglementaire : un enjeu européen et national

A la recherche des substances dangereuses :
1ère phase de l'action RSDE

La poursuite de l'action RSDE

- ICPE
- STEP urbaines

RSDE ASSOC Rivière RA - 12 mai 2014

2

Qu'est-ce qu'une substance dangereuse ?

Définition

(au sens de la directive cadre sur l'eau : Dir. 2000/60/CE)

molécule ou groupe de molécules présentant un caractère **toxique** pour l'homme ou pour les organismes vivants, **persistante** dans l'environnement et **bioaccumulable**

l'introduction directe ou indirecte dans l'eau, l'air ou le sol est susceptible de porter atteinte à la santé humaine ou à la qualité des milieux aquatiques ⇒ détérioration des biens matériels et de l'environnement ou des utilisations de l'environnement

Provoque une intoxication des organismes affectés en perturbant certaines fonctions vitales pouvant aller jusqu'à la mort

Effets s'expriment à de très faibles concentrations de l'ordre du **µg/l** = « micropolluants »

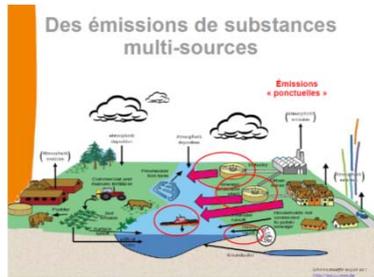
RSDE ASSOC Rivière RA - 12 mai 2014

3

Qu'est-ce qu'une substance dangereuse ?

Origines

Multiples : rejets ponctuels urbains ou industriels, rejets dispersés, pollution diffuse (épandage, retombées atmosphériques, lessivage des routes ...) ...



Qu'est-ce qu'une substance dangereuse ?

Difficultés

100 000 molécules sont commercialisées sur le marché européen

Leurs utilisateurs ne sont pas toujours conscients de les utiliser, de les produire et de les rejeter.

Les méthodes analytiques ne sont pas toujours fiables en raison notamment des niveaux très bas de concentrations entraînant des effets.



Évolution du cadre réglementaire : un enjeu européen et national

Une réglementation européenne intégrée

Produits chimiques
=> action dès la mise sur le marché
- Rég. 1907/2006/CE « REACH » : autorisations / restrictions
- Rég. 1107/2009/UE : produits pharmaceutiques
- Rég. 528/2012/UE : biocides
- Dir. 2001/82 et 2001/83/CE : médicaments vétérinaires / humains

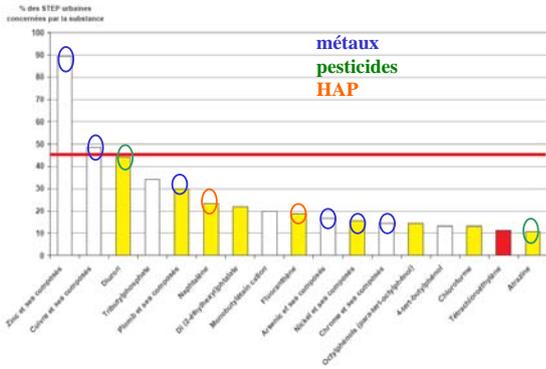


Émissions Rejets
=> Prévention et réduction des pollutions
- Dir. 2006/11/CE version codifiée Dir 76/464/CEE
- Dir. 2010/75/UE « IED » : émissions industrielles, MTD
- Rég. 166/2006 « E-PRTR » : déclarations des émissions
- Dir. 91/271/CEE « ERU » : collecte, transport et traitement des eaux usées urbaines
- Dir. 2009/128/CE : utilisation durable des pesticides

Milieus, Usages
=> Qualité des eaux
- Dir. 2000/60/CE « DCE »
- Dir. 2008/105/CE et 201339/UE : « NQE »
- Dir. 2006/118/CE « eaux souterraines »
- Dir. 2008/56/CE « DCSMM » milieu marin
- Dir. 98/83/CE « eau potable »



Substances quantifiées dans plus de 10% des stations d'épuration urbaines



À la recherche des substances dangereuses

La première phase de l'action RSDE a permis

- ✓ d'identifier les secteurs industriels les plus contributeurs dans le rejet de SD
- ✓ d'associer à chaque secteur visé par l'action une liste de substances dangereuses susceptibles d'être émises dans les rejets
- ✓ de mieux connaître les rejets de SD sur le plan national par le registre des émissions annuelles des émissions polluantes de toute nature (GEREP)

Les limites de l'action

- ✓ Représentativité sectorielle
- ✓ Caractère ponctuel de l'opération : 1 seul prélèvement 24h
- ✓ Limites analytiques
 - intervention de plusieurs laboratoires ayant des performances différentes
 - Composés rarement analysés auparavant : DEHP (composant du PVC), C10-C13 chloroalcanes
 - Peu d'information sur la composition des eaux d'alimentation des sites

Rapport final rendu en 2007 (disponible sur <http://rsde.ineris.fr> rubrique historique)

Poursuite de l'action RSDE

Circulaire du 5 janvier 2009 relative à la poursuite de l'action RSDE pour les ICPE

Objectifs

- ⇒ contribuer à l'atteinte du BON ETAT des eaux en 2015 et à la suppression des rejets de SDP d'ici 2021
- ⇒ améliorer la connaissance des rejets et de leurs impacts sur les milieux

Moyens

- ◆ d'ici 2013, mise en place d'actions généralisées à l'ensemble des ICPE soumises à autorisation déclinées sectoriellement : surveillance et quantification des flux de substances dangereuses déversées par les rejets aqueux.
- ◆ Réaliser des études technico-économiques décrivant les possibilités de réduction voire de suppression (SDP) des rejets de substances dangereuses, et proposant un échéancier de réalisation.
- ◆ Prescription à chaque installation d'arrêtés préfectoraux complémentaires.
- ◆ Accompagnement financier par les agences de l'eau : au moins 50% des coûts de mise en œuvre de la surveillance initiale et de réalisation de l'ETE

Poursuite de l'action RSDE

Installations et types de rejets concernés

ICPE soumises à autorisation, en activité ou en phase de post-exploitation et disposant toujours d'une autorisation de rejets d'eaux industrielles

Eaux issues du procédé industriel et eaux pluviales ou de refroidissement susceptibles d'être souillées du fait de l'activité industrielle ; effluents aqueux épanchés

Rejet direct milieu ET via STEP car pas de données sur performance épuration des STEP sur les SD à ce stade

Priorités

IPPC : AP complété par un volet substances adapté d'ici fin 2010

ICPE nouvelles ou faisant l'objet d'arrêtés préfectoraux complémentaires relatifs aux rejets aqueux

ICPE figurant sur les listes d'établissements à enjeux établies au niveau régional en raison des critères relatifs à la pollution des eaux de surface

ICPE rejetant dans une masse d'eau déclassée, avec substance déclassante identifiée : liste élargie de substances à surveiller si la substance déclassante est dans la liste en italique



Poursuite de l'action RSDE

Déroulement

Surveillance initiale : pendant 6 mois (1 mesure par mois) d'une liste de substances déterminées suite à la 1ère campagne RSDE en fonction du secteur d'activité et en fonction du déclassement de la masse d'eau où a lieu le rejet

- ✓ Saisie des résultats de surveillance sur www.rsde.ineris.fr
 - ⇒ quantification des flux de substances à l'échelle nationale à terme
 - ⇒ quantification de la réduction des substances
 - ⇒ étude d'action ciblée de réduction par secteur industriel

Surveillance pérenne : pendant au minima 2 ans et demi (1 mesure / trimestre) des substances réellement mesurées dans les rejets du site lors de la surveillance initiale et répondant à des critères définis dans la circulaire

- ✓ Saisie des résultats de surveillance sur GIDAF
- ✓ Déclaration annuelle des émissions polluantes sur le registre national des émissions

Étude technico-économique pour étudier les possibilités de réduction (SD ou autres de la liste II) ou de suppression (SDP) en précisant l'échéancier associé.



Poursuite de l'action RSDE

Listes sectorielles pour 24 activités génériques (39 sous secteurs)

- Abattoirs
- Industrie pétrolière
- Industrie du traitement et du stockage des déchets
- Industrie du verre
- Centrale thermique de production d'électricité
- Industrie de la chimie
- Fabrication de colles et d'adhésifs
- Fabrication de peintures
- Fabrication de pigments
- Industrie plastique
- Industrie du caoutchouc
- Industrie du traitement des textiles
- Industrie papetière
- Industrie de la métallurgie
- Industrie pharmaceutiques
- Industrie de l'imprimerie
- Industrie agroalimentaire (produits d'origine animale et origine végétale)
- Industrie du travail mécanique des métaux
- Industrie du traitement, revêtement de surface
- Industrie du bois
- Industrie de la céramique et des matériaux réfractaires
- Industrie du traitement des sous produits animaux

Cas particulier des sites de INDUSTRIE DE LA CHIMIE (courrier DGPR 4 sept. 2009)

aucune liste sectorielle (la quasi-exhaustivité des sites a fait l'objet d'investigations lors de la première campagne RSDE)

en phase de surveillance initiale sont reconduites

- les substances mesurées lors de RSDE1 (106 substances recherchées) ;
- les substances avec un LQ insuffisante lors de RSDE1 ;
- les substances non détectées lors de RSDE1 et non détectées lors de la 1ère mesure de la surveillance initiale RSDE2 pourront être exclues des 5 autres mesures de la surveillance initiale et de la surveillance pérenne



Action RSDE pour les stations de traitement des eaux usées urbaines

Circulaire DGAL/DEB du 29 septembre 2010

(publiée 25 nov. 2010)+ note 14/12/2011

Campagne de surveillance pour STEU de ~~10 000 EH~~ à partir de 2011 pour éliminer ou réduire les concentrations en micro-polluants et le transfert de ces micro-polluants dans les boues ne constitue pas une solution environnementalement acceptable

campagne initiale puis suivi pérenne
cycle de 4 ans
prescriptions techniques à respecter

→ Campagne initiale : 4 mesures

STEU capacité nominale ≥ 6000 kg DBO₅/j (100 000 EH) : 13 en RA
campagne initiale en 2011 : liste GEREP adaptée + « bon état DCE » (104 substances)

STEU capacité nominale ≥ 600 kg DBO₅/j (10 000 EH) : 122 en RA
campagne initiale en 2012 : liste DCE adaptée (55 substances)

critères d'arrêt de la surveillance :

- substance jamais quantifiée
- concentrations $< 10NQE$ et flux $< 10\%$ QMNA5 x NQE

flux annuel estimé $<$ seuil GEREP (registre des émissions polluantes et des déchets - arrêté ministériel 31/12/2008)



28

Action RSDE pour les stations de traitement des eaux usées urbaines

→ Surveillance régulière (années suivantes sur base résultats initiaux)

mesures /an : 10 ($>18\ 000$ kg DBO₅/j) ; 8 (12 à 18 000 kg DBO₅/j) ; 6 (>3000 à 12 000 kg DBO₅/j) ; 4 (1800 à 3000 kg DBO₅/j) ; 3 (600 à 1800 kg DBO₅/j)

+ tous les 3 ans (2014 -2015): 1 analyse de la liste complète

- Révision de la liste de surveillance régulière
- Révision des manuels d'auto-surveillance

Accompagnement financier par les agences de l'eau : 50% sur coûts surveillance initiale



RSDE ASSOC Rivière SA - 12 mai 2014

29

Action RSDE pour les stations de traitement des eaux usées urbaines

liste des substances

Substances de l'état chimique (SDP+liste I + SP) dont DEHP , hors diphényléthers bromés

Substances de l'état écologique : 5 pesticides + 4 métaux

Autres substances (40) :

- 13 pertinentes : BTEX, 4 métaux, organoétains (3), PCB(7), autres (2)

- anilines

- AOX

- COHV , chlorure de vinyle

- 4 métaux-métalloïdes : Al, Mn, Sb, Cr^{VI}

- 6 pesticides : chlordane, chlordécone, heptachlore, mirex, toxaphène, lindane (SDP)

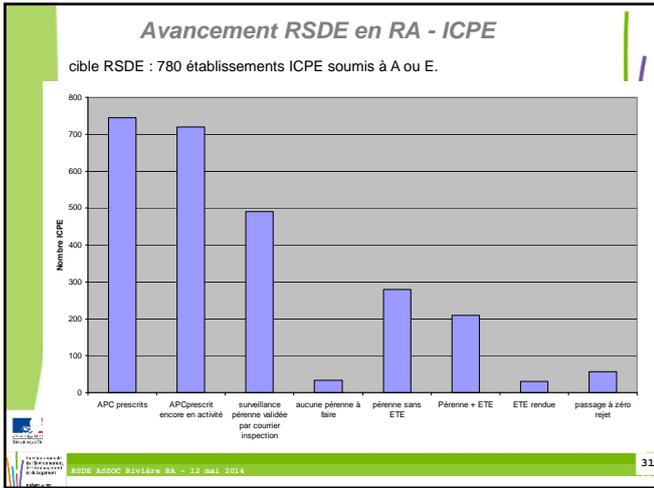
- 10 « autres » : hexabromobiphényle, sulfonate de perfluorooctane, CN⁻, F⁻, SO₄²⁻, Cl⁻, indice phénol, méthanol, hydrazine, hydrocarbures

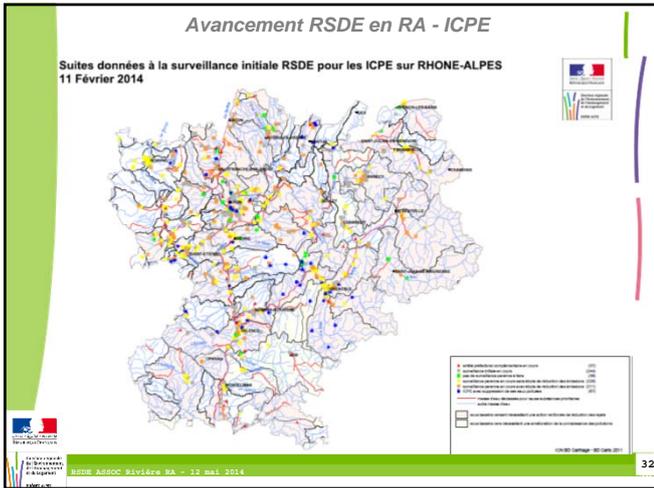


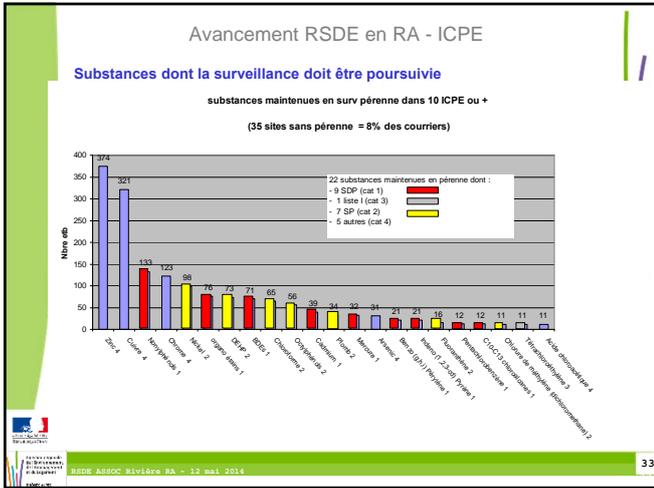
RSDE ASSOC Rivière SA - 12 mai 2014

30

Difficultés analytiques prévisibles



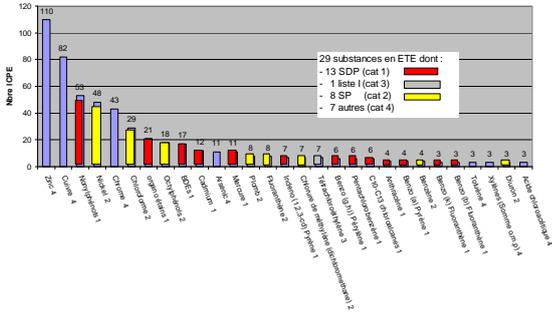




Avancement RSDE en RA - ICPE

Substances pour lesquelles une étude de réduction des émissions doit être réalisée

29 substances en ETE dans + de 2 ICPE



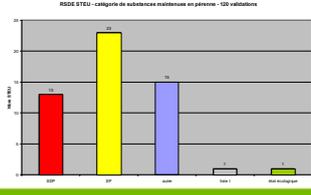
Avancement RSDE en RA - STEU

Nombre de STEU concernées par RSDE : 135

120 validations de résultats de surveillance initiale à ce jour

- 19 STEU sans aucun micro-polluant en surveillance pérenne
- 101 STEU avec au moins 1 substance en pérenne dont 21 STEU avec plus de 4 substances en pérenne

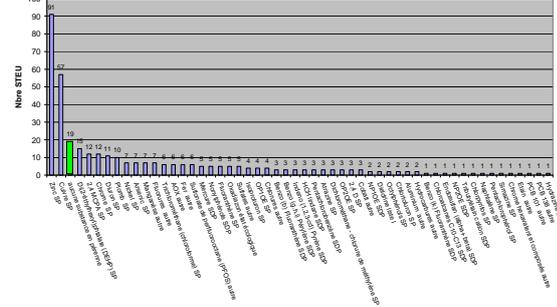
53 substances différentes maintenues en pérenne



Avancement RSDE en RA - STEU

Substances dont la surveillance doit être poursuivie

RSDE STEU 53 substances maintenues en pérenne



Informations sur internet : récapitulatif des sites utiles

ACTION NATIONALE RSDE : <http://rsde.ineris.fr> ; en RA : www.rsde-apora.org

Fiches technico-économiques sur les substances : point sur la réglementation nationale et internationale, les modes de production et d'utilisation
<http://rsde.ineris.fr> (rubrique : accès aux fiches)

GESTION DES AGREMENTS DES LABORATOIRES :
<http://www.labeau.ecologie.gouv.fr/index.php>

REGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSEES :
<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/>

DREAL RHONE-ALPES : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE : <http://www.eau-loire-bretagne.fr/>

INFORMATION SUR L'EAU (BASSIN LOIRE-BRETAGNE) :
<http://www.loire-bretagne.eaufrance.fr/>

AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE : <http://www.eaurmc.fr/>

INFORMATION SUR L'EAU BASSIN RHONE-MEDITERRANEE :
<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

INFORMATION SUR L'EAU : <http://www.eaufrance.fr> ; <http://www.hydro.eaufrance.fr>



Merci de votre attention





**Retour d'expérience sur les suivis
RSDE à l'échelle du bassin Rhône
Méditerranée**

Céline LAGARRIGUE
Agence de l'Eau RM&C

PROGRAMME D'ACTION
2013 - 2018



**Quels outils pour la réduction des émissions
de substances des collectivités ?**

Plan de la présentation

1. Quelles émissions pour les stations d'épuration : Retour sur l'action RSDE
2. Quelles actions de réduction ?
 - Comment cibler les collectivités ?
 - Quels outils du programme « Sauvons l'eau » ?
3. Quelles actions sur les substances émergentes ?
 - Sipibel
 - Les actions de recherche nationale : Armistiq, AAP



Plan de la présentation

1. Quelles émissions pour les stations d'épuration : Retour sur l'action RSDE
2. Quelles actions de réduction ?
 - Comment cibler les collectivités ?
 - Quels outils du programmes « Sauvons l'eau » ?
3. Quelles actions sur les substances émergentes ?
 - Sipibel
 - Les actions de recherche nationale : Armistiq, AAP



Rappel sur RSDE collectivités :

- Stations concernées :
 - Les plus de 10 000 EH ;
 - Sur les bassins RM et Corse : 348 stations concernées
- Substances recherchées :
 - 2 listes basées sur les substances déjà réglementées (GEREP, BE)
 - Les substances du bon état : substances communes à toutes les stations
- Méthodologie :
 - 4 analyses pour la surveillance initiale (2011-2013)
 - Maintien de la surveillance sur les seules substances significatives



Quelles données à l'agence ?

- Au global : **87 %** des stations ont transmis leurs données
⇔ environ 20 millions d'EH (**95 %** de la capacité épuratoire installée) : 80 000 données de concentration
- Échantillon par taille de station:

	Nbre de STEU avec données	% réalisé
≥ 100 000 EH	37	97%
50 000 ≤ EH < 100 000	62	95%
30 000 ≤ EH < 50 000	56	93%
10 000 ≤ EH < 30 000	149	81%



Limite de l'étude

- Une étude ciblée uniquement sur les **substances du bon état** et seulement au rejet liquide (pas de prise en compte des boues);
- Pas d'analyse en lien avec **la toxicité des molécules** ;
- Pas d'analyse en lien avec **la sensibilité du milieu**.



L'objectif n'est pas de comparer les substances entre elles mais :

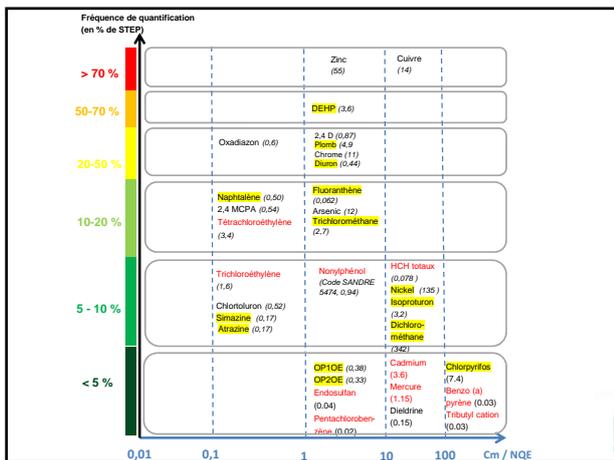
- De fixer les idées sur les **concentrations observées** ;
- De **comparer les stations** entre elles.



Quelles substances quantifiées

- En moyenne : 6 substances par station (1 à 21)
- Essentiellement 5 familles de substances (Métaux, pesticides, COHV, HAP légers, alkylphénols) + DEHP
- Les plus quantifiées : métaux
 - En fréquence de quantification : Zn (99 %), Cu (75%)
 - En valeur : Ni (135 µg/L en moyenne)
- Pesticide le plus quantifié : diuron (40 %)
- 24 substances jamais quantifiées (chloroalcanes, benzène, isodrine, aldrine...)



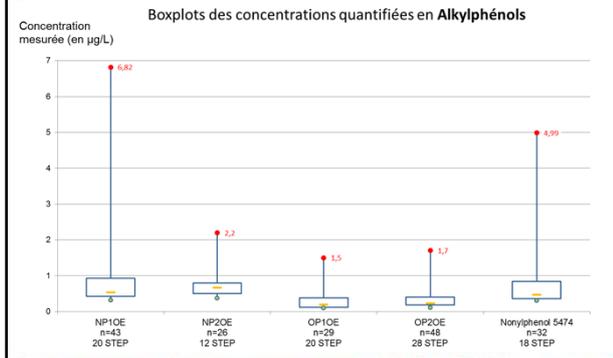


Analyse : distribution statistique

- Analyse des concentrations qui permet de comparer les stations de taille différente
- Des données globalement peu dispersées :
 - Minimum = Limite de quantification
 - Quartile 1 et Quartile 3 sont différents en moyenne de 30% (comparable à l'erreur de mesure)
 - Des valeurs max mises en évidence :
 - influencent fortement les moyennes
 - utilisation préférable des médianes



Exemple des alkylphénols

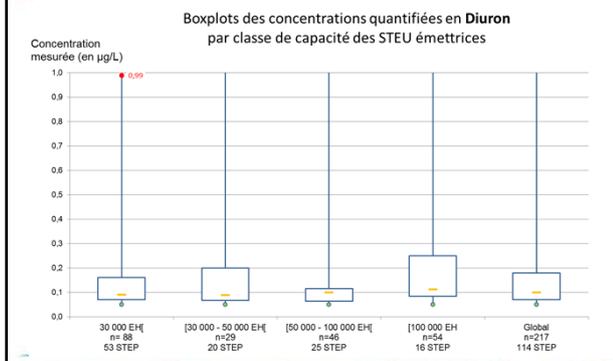


Analyse : par taille de station

- **En nombre de substances :**
 - pas de différence significative entre taille de station (√ substances)
- **En valeur :**
 - pas de différence significative entre taille de station (√ substances)



Exemple du diuron



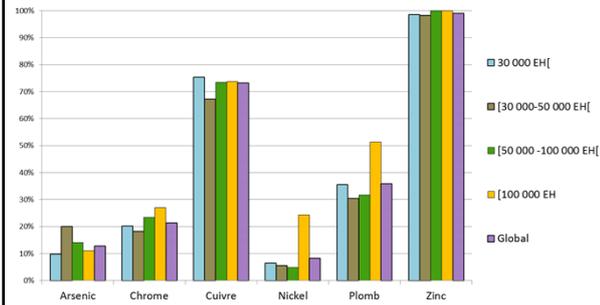
Analyse : par taille de station

- **En nombre de substances :**
 - pas de différence significative entre taille de station (∀ substances)
- **En valeur :**
 - pas de différence significative entre taille de station (∀ substances)
- **En fréquence de quantification :**
 - Des fréquences plus importantes pour les stations de plus de 100 000 EH pour 60% des substances (Ni, Pb, TTCE, HAP légers, alkylphénols...)
 - Pour le reste : fréquence statistiquement semblable



Exemple des métaux

Fréquence de quantification (en % de STEU)



Plan de la présentation

1. Quelles émissions pour les stations d'épuration : Retour sur l'action RSDE
2. Quelles actions de réduction ?
 - Comment cibler les collectivités ?
 - Quels outils du programme « sauvons l'eau » ?
3. Quelles actions sur les substances émergentes ?
 - Sipibel
 - Les actions de recherche nationale : Armistiq, AAP



Mieux cibler en utilisant RSDE

Objectif : identifier des **cibles potentielles** pour une action opérationnelle – incluses dans PDM

1. Les stations de plus de 100 000 EH :
 - a priori susceptibles de rejeter plus fréquemment des substances
 - Des flux plus importants (débits plus importants)
2. Une analyse basée sur les **valeurs max RSDE (concentration et flux)**:
 - 31 stations identifiées dont 16 sur RA (65 % pour une seule substance) ;
 - Une première étape de confirmation des émissions (prise en compte de la surveillance pérenne, conditions de prélèvement et d'analyse...)



Quelles cibles supplémentaires ?

Compte tenu des limites de l'action RSDE :

⇒ **Ne pas considérer uniquement les données RSDE** comme guide à l'action

D'autres cibles à prendre en compte :

- ⇒ Les stations associées à un tissu industriels importants ;
- ⇒ Les stations rejetant dans des masses d'eau à risque substances.



Quels outils du programme ?

- Pas de traitement en station : actions ciblées sur la réduction à la source
- Des actions de **réduction des usages de pesticides** en ZNA avec financement agence pour :
 - Le plan de désherbage ;
 - Le matériel alternatif au désherbage chimique.
- Mise en place d'**opérations collectives de réduction des pollutions toxiques dispersées**



Les opérations collectives

- Objectif : limiter les rejets dans les réseaux d'assainissement
- Mise en place d'une opération partenariale basée sur un engagement contractuel pour :
 - Mieux identifier et Agir sur toutes les sources identifiables y compris le pluvial
 - Une réduction des émissions de substances par des actions ciblées sur les plus gros émetteurs et/ou sur des branches d'activités ;
 - Cibler les rejets dispersés des petites entreprises (voire artisanat) ;



Les opérations collectives

- 34 millions d'euros au 9^{ème} programme (enveloppe équivalente pour le 10^{ème} programme)
- Aujourd'hui 26 opérations contractualisées (objectif programme : 45) – 7 opérations pour la région RA

Opérations lancées	Opérations en émergence
Agglo Villefranche Beaujolais Systépur – Vienne Bourbre : CAPI, CCVT Grenoble Lac du Bourget : CALB, CMCA	Arve



Plan de la présentation

1. Quelles émissions pour les stations d'épuration : Retour sur l'action RSDE
2. Quelles actions de réduction ?
 - Comment cibler les collectivités ?
 - Quels outils du programme « Sauvons l'eau » ?
3. Quelles actions sur les substances émergentes ?
 - Sipibel
 - Les actions de recherche nationale : Armistiq, AAP



Les effluents hospitaliers : Sipibel

- Un site expérimental exceptionnel : Sipibel (Reignier -74)
 - Un nouvel hôpital de 450 lits
 - Une STEP avec une filière dédiée à l'hôpital (comparaison possible avec les effluents urbains)
- Des partenaires locaux, scientifiques, financiers avec une animation du GRAIE
- Un observatoire :
 - Paramètres :
 - physico-chimie (classiques + μpolluants),
 - ecotox (microtox, microalgues, potentiel perturbateur endocrinien),
 - génotox (test ames, test comètes),
 - microbiologie (antibio-résistance) ;
 - Des prélèvements mensuels : sortie hôpital, entrée et sortie STEP, Arve



Sipibel / IRMISE

- Des actions de recherche sur 3 questions :
 - Modélisation des flux urbains et hospitaliers ;
 - Efficacité des procédés de traitement ;
 - Risques Eco-toxicologiques et écologiques
- Un projet de recherche transfrontalier : IRMISE
 - Extension de l'observatoire pour prendre en compte l'alimentation en eau potable ;
 - Élargissement à un partenariat franco / suisse pour mieux appréhender les différents points de vue sur la gestion des micropolluants
- Plus d'info : www.sipibel.org et www.irmise.org



Les projets de recherche nationaux

- ARMISTIQ :
 - Évaluation de l'efficacité des step urbaines pour l'élimination des micropolluants : optimisation et/ou traitement tertiaire ;
 - Un projet financé par l'ONEMA, coordonné par IRSTEA ;
 - Journée de restitution le 6 février 2014 : <http://armistiq.irstea.fr/> ;
 - Un document de synthèse en cours de préparation.
- Un appel à projets Agences / ONEMA :
 - Une logique de **réduction à la source**, centrée sur 2 questions : Comment réduire les rejets de micropolluants dans les réseaux d'assainissement ? Quelles substances à enjeux ?
 - Des projets sélectionnés en juin 2014 pour 10 millions d'euros de subvention recherche.



Conclusion

- Les collectivités peuvent être à l'origine de **flux de substances importants** (Retour RSDE) – métaux, pesticides, HAP, DEHP ;
- Une logique de réduction basée sur une **réduction à la source** ;
- Une thématique nouvelle qui demande encore des **efforts de connaissance** :
 - Substances émergentes (médicaments) ;
 - Les transferts vers la filière boues ;
 - Comment cibler les molécules à enjeux, les secteurs prioritaires?





Un exemple d'opération collective pour l'atteinte du « bon état » des eaux des bassins versants du Beaujolais

Gaël LORINI - Villefranche Beaujolais Agglomération
Grégoire THEVENET - Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais





Présentation **Opération Collective** Missions Entreprises et Rivière de **l'Agglo'**

*Journée technique – Pollution des milieux aquatiques
par les substances dangereuses*



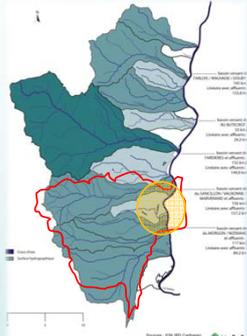



115, RUE PAUL BERT - BP 290 - 69645 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE CEDEX
T 04 74 68 23 08 - F 04 74 68 45 61 - www.agglo-villefranche.fr





Présentation du SMRB



Quelques chiffres sur le contrat de rivières du Beaujolais

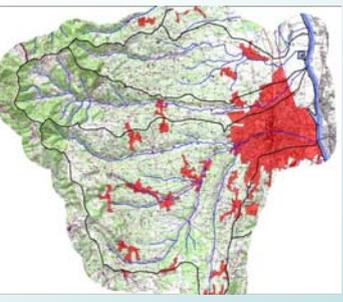
- ✓ Deux départements, deux régions, 63 communes : 603 km²
- ✓ Population d'environ 120 000 habitants
- ✓ Un découpage par bassins versants incluant + de 500 km de cours d'eau
- ✓ Principaux bassins versants :
 - ✓ l'Arlois, la Mauvaise, l'Aclères, la Vauxonne, le Marverand, le Nizerand, le Morgon
- ✓ Territoire recouvert par 40 % de vignobles
- ✓ Pôle urbain : Agglo Villefranche

2





Présentation du SMRB



Des similitudes entre les 3 rivières traversant l'Agglo de Villefranche (Nizerand, Marverand, Morgon)

- ✓ Bassins-versants de tailles modestes :
 - ✓ BV Marverand = 20 km²
 - ✓ BV Nizerand = 28 km²
 - ✓ BV Morgon = 74 km²
 - ✓ Longueur de chaque cours d'eau : env. 20 km
- ✓ Des bassins versants très largement viticoles sur leur partie amont et médiane
- ✓ Des zones urbaines et industrielles concentrées sur l'aval des bassins versants, dans la plaine alluviale de la Saône
- ✓ Des cours d'eau à faibles débits et faibles capacités auto-épurationnelles :
 - ✓ Assècs fréquents sur le Marverand et le Nizerand
 - ✓ OMNAs du Morgon = 611s
- ✓ Des rejets de STEP qui alimentent une partie conséquente du module en période estivale

3

VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS **agglo** **SMRB** SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES DU BEAUJOLAIS

Etude milieu 

LE CONSTAT

- ✓ Pollutions ponctuelles fréquentes dans la zone industrielle : rejets parfois difficiles à identifier
- ✓ La présence de substances dangereuses dans les eaux superficielles :
 - ✓ Campagne RSDE de 2003 : 2 substances « dangereuses prioritaires » en sortie de la STEP de Villefranche sur le Morgon
 - ✓ Suivi qualité milieu 2008 : métaux et HAP

Report d'échéance pour l'atteinte du bon état écologique (2027)

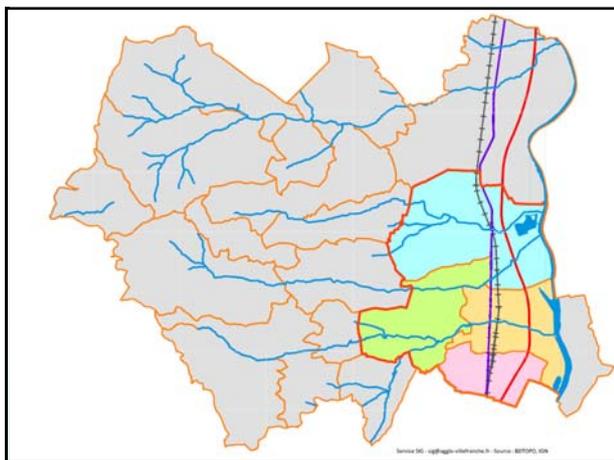
- ✓ Concentrations anormales de solvants chlorés : Trichloréthylène et tétrachloréthylène sur 9 des 13 puits (substances dangereuses liste 1, Directive 2006/11).
- ✓ Une étude hydrogéologique qui met en évidence des zones d'infiltrations possibles entre le Marverand, le Nizerand et l'aquifère utilisée pour l'alimentation en eau potable

Dispositif d'opération collective





4



VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS **agglo** **SMRB** SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES DU BEAUJOLAIS

Présentation du territoire 



- 50 000 Habitants
- STEP de 130 000 EH ;
- Superficie de 4 298 Ha ;
- 237 km de réseaux dont 50% unitaire ;
- 82 DO et 14 PR ;
- 12 bassins EP ;
- 1 bassin EU+ 1 en cours ;
- Plus de 4 000 entreprises

6

VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS **agglo** **SMRB** SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES DU BEAUJOLAIS

Présentation du territoire

MISSION PRODIGES ET PRODIGES DE L'AGGLO

✓ **Etat des lieux :**

- ✓ 4000 entreprises sur le territoire dont la moitié comme usager non domestique ;
- ✓ 150 entreprises/activités considérées comme prioritaires dont 40 soumises à autorisation ICPE et une dizaine à SEVESO.
- ✓ 2 zones industrielles à proximité des champs captants Grenelle II et sur l'aire AAC.

✓ **Première opération** lancée en janvier 2011 pour 2 ans ;

✓ **Deuxième opération** lancée en janvier 2013 pour 3 ans.

7

VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS **agglo** **SMRB** SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES DU BEAUJOLAIS

Les axes de lutte contre les toxiques

MISSION PRODIGES ET PRODIGES DE L'AGGLO

Les actions auprès des entreprises

Les actions de surveillances

Les actions de sensibilisation

Audit Environnemental (1331-10 du CSP) :

- Vérification réseau ;
- Audit déchet et produit dangereux ;
- Bilan RSDE ;
- Etablissement de documents guide ;
- Assistance et suivi des travaux.

Collecte Mutualisée des déchets dangereux :

- Mise en place d'un service de collecte des déchets dangereux ;
- Mise en place d'un service de collecte des séparateurs d'hydrocarbures

8

VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS **agglo** **SMRB** SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES DU BEAUJOLAIS

Les axes de lutte contre les toxiques

MISSION PRODIGES ET PRODIGES DE L'AGGLO

Les actions auprès des entreprises

Les actions de surveillances

Les actions de sensibilisation

Surveillance du réseau d'assainissement :

- Autosurveillance annuelle des rejets industriels ;
- Autosurveillance RSDE du système d'assainissement ;

Autosurveillance pérenne RSDE de la STEP > 100 000 ;

Etude de caractérisation et sectorisation RSDE

9

Morgon

Déclassement du cours d'eau par les polluants spécifiques en aval de la STEP de Villefranche

- Cuivre en 2013 : jusqu'à 20,7 ug/l
- Zinc dissous en 2010 et 2013 : jusqu'à 6,84 ug/l
- 2,4-MCPA (herbicide) : jusqu'à 0,829 ug/l (NDE-CMA = 0,1 ug/l)

Etat chimique : déclassement sur 4 des 6 stations

- HAP : benzopyrène et indéno-pyrène
- DHEP : phtalate

Origine possible des polluants

- Métaux : zone industrielle (notamment métallurgie) + agriculture
- Herbicide : forte concentration en aval du rejet de STEP
- HAP : urbanisation + incinérateur + axes routiers
- DHEP : industrie plasturgie

Etude milieu

Limites du suivi

- ✓ **Nombre de campagne et type de prélèvement**
 - ✓ Suivi qui prend en compte la situation à un temps « t » (une seule campagne sur l'année)
 - ✓ Prélèvement uniquement sur eau brute
- ✓ **Difficile interprétation des résultats**
 - ✓ Nombreuses industries dans domaines très variés : difficulté de remonter à la source et d'identifier clairement l'origine des polluants.
 - ✓ Contaminations indirectes avec les HAP (ruissellement et lessivage des sols)
- ✓ **Des seuils de quantification souvent trop haut**
 - ✓ Malgré une évolution entre 2010 et 2013, les analyses montrent qu'une partie des molécules recherchées se situe en dessous des seuils de quantification

Le suivi permet néanmoins de mettre en évidence les gradients amont-aval entre les stations en amont de l'agglo et celles situées à l'aval (avec notamment le rejet de la STEP). Sur les 2 campagnes menées, la tendance générale évolue peu, et l'on retrouve les mêmes groupes de micropolluants (métaux, pesticides, HAP)

17

Les axes de lutte contre les toxiques

Les actions auprès des entreprises

- Surveillance du réseau d'assainissement :
- Autosurveillance annuelle des rejets industriels ;
- Autosurveillance RSDE du système d'assainissement ;

Les actions de surveillances

- Surveillance S3E du milieu naturel ;

Les actions de sensibilisation

- Gestion des pollutions accidentelles :

Autosurveillance pérenne RSDE de la STEP > 100 000 ;

Etude de caractérisation et sectorisation RSDE

Evaluation annuelle de l'impact des toxiques sur milieu

Constat ; Analyse ; Suppression à la source ; Dépollution.

3

VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS **agglo** **SMRB** SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES DU BEAUJOLAIS **MISSION PRODIGES ET AVANCEES DE L'AGGLO**

Les axes de lutte contre les toxiques

Les actions auprès des entreprises

Les actions de surveillance

Les actions de sensibilisation

Auprès des usagers non domestiques et assimilés domestiques

Industrie lourde:

Artisanat

Futurs professionnels

Les usagers domestiques

NF EcoLabel

20

VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS **agglo** **SMRB** SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES DU BEAUJOLAIS **MISSION PRODIGES ET AVANCEES DE L'AGGLO**

Conclusions

Bilan Général:

- ✓ Retours positifs de la part des entreprises auditées.
- ✓ De nombreuses sources de pollution ont été identifiées et supprimées.
- ✓ Une vision de l'ensemble des problématiques environnementales maîtrisée.
- ✓ Une suite ...?

20

VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS **agglo** **SMRB** SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES DU BEAUJOLAIS **MISSION PRODIGES ET AVANCEES DE L'AGGLO**

"Notre entreprise Henkel a été sollicitée par la CAVIL, dans le cadre de l'opération collective, début 2011.

Le retour d'expérience de cette première année est pour nous très positif : cette opération nous a permis de faire un point sur notre gestion des Eaux (Pluviales et Usées) et nos Déchets, et de mieux connaître notre réseau dans l'usine. La prochaine étape consiste en une étude complémentaire en vue d'une mise en conformité avec un partenariat CAVIL / CCI.

Nous sommes très satisfait d'avoir pu échanger avec les autorités locales, dans le but d'un travail en partenariat, d'avoir eu des échanges ouverts avec une écoute de nos contraintes industrielles.

Claire C.
Quality Engineer / Environmental Manager
Villefranche

"Le projet MERA, une vraie démarche de partenariat avec la ville, appuyée d'une expertise des services techniques de la CAVIL, qui nous permet de contribuer à l'amélioration de notre environnement."

Arnaud G.
Responsable Technique
Usine de Villefranche

"L'opération collective nous a été présentée lors d'une réunion à la CAVIL en début 2011. Dès l'annonce de cette opération nous avons tout de suite été très intéressés par la démarche qui nous a ensuite été présentée en détail sur notre site. Étant certifiés ISO14001 depuis plus de 10 ans, la démarche de pré-diagnostic environnemental a retenu notre attention et nous nous sommes lancés dans l'opération. Plusieurs réunions ont été planifiées de façon méthodique afin de cerner l'activité et les contraintes spécifiques de notre site, puis des 1/2 journées d'inspection/audit ont eu lieu. Le feedback nous a permis de prendre du recul sur notre activité et d'identifier les priorités et axes de travail. Nous avons eu un support très utile de la CAVIL et de la CCI pour ensuite faire vivre ce pré-diagnostic en lançant les études prioritaires et pour bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau. Nous sommes convaincus du bien fondé de cette démarche qui nous permet de continuer à diminuer l'impact de notre établissement sur l'environnement."

Christophe G.
Directeur d'établissement

Conclusions

21



**L'identification, le suivi et la
résorption des pollutions par les
substances dangereuses dans le cadre
du SAGE Drac-Romanche**

Aurélie CAMPOY

Secrétariat de la CLE Drac Romanche

CLÉ
Droc-Romanche
Commission Locale de l'Eau

Identification, suivi et résorption des pollutions par les substances dangereuses dans le cadre du SAGE

Lyon , le 12 mai 2014

Sureda SAGE

CLÉ
Droc-Romanche
Commission Locale de l'Eau

Déroulé de l'intervention

- Présentation du contexte
- Élaboration d'une méthodologie pour définir les substances dangereuses devant faire l'objet d'un effort prioritaire
- Objectifs et plan d'actions
- Points forts et points faibles de la démarche
- Perspectives

Sureda SAGE

CLÉ
Droc-Romanche
Commission Locale de l'Eau

Présentation du contexte

Sureda SAGE

CLÉ
Drac-Romanche
Commission

Présentation du contexte

→ 2500 km²
→ 119 communes
→ 400 000 habitants
(dont 80% au sein de l'agglomération grenobloise)
→ 1 SAGE
→ 2 Contrats de rivière

Le territoire du SAGE Drac - Romanche, un château d'eau

CLÉ
Drac-Romanche
Commission

Présentation du contexte

→ Où se côtoient de multiples usages

CLÉ
Drac-Romanche
Commission

Présentation du contexte

- 1998-1999
→ Décision du territoire de se lancer dans un SAGE
- 2000
→ Arrêté préfectoral de périmètre et de composition de la CLE
→ Lancement des études préalables au SAGE

Commission Locale de l'Eau (CLE)
• composée de 71 membres (3 collèges: élus, état, usagers)
• a pour rôle d'élaborer et de mettre en œuvre le SAGE

Etude Qualité des eaux de surface (2000-2001)
= ETAT ZERO du SAGE

CLÉ
Drac-Romanche
Commission Locale de l'Eau

Présentation du contexte

- **Constat**
 - Une qualité de l'état chimique de l'eau globalement insuffisante sur le secteur aval
 - Une pollution métallique et organique dont l'origine se trouve dans les activités industrielles



CLÉ
Drac-Romanche
Commission Locale de l'Eau

Présentation du contexte

- **Un lourd passé industriel**
 - nombreuses installations industrielles importantes (notamment dans la chimie) et stratégiques pour l'économie locale (+ de 90 ICPE),
 - présence d'anciennes décharges industrielles,
 - + de 560 PME/PMI et artisans (CCI).

↓

Nécessité d'effectuer une priorisation en fonction de la pression sur le milieu



CLÉ
Drac-Romanche
Commission Locale de l'Eau

Méthodologie



Méthodologie

Etape 1. Identifier de façon « globale » les sources de pollution

→ **Recensement des rejets**

→ **Approche par molécule pour identifier l'activité susceptible d'émettre la substance**

Méthodologie

Etape 2. Création d'un groupe de travail « Eau et Industries »

→ **Composition**
 Industriels de la chimie de la région grenobloise, services de l'Etat (DREAL, DDT, ARS, Agence de l'Eau), Chambres Consulaires sous animation de la CLE

→ **Objectifs**

- définir les substances dangereuses devant faire l'objet d'un effort prioritaire,
- parvenir à définir les contributions des différents acteurs pour chacune des molécules,
- définir des objectifs de réduction par substance jugée prioritaire et des actions à pour parvenir à une amélioration de la qualité des eaux.

Méthodologie

Etape 3. Elaboration d'une méthode partagée

→ basée sur la méthodologie mise en place sur le Rhône au niveau de l'agglomération lyonnaise,
 → en prenant en considération les spécificités du Drac,
 → en tenant compte de la liste des substances dangereuses de la DCE Annexe X et du SDAGE 1996.

L'objectif est de définir des priorités en fonction de la toxicité intrinsèque des substances, de leur flux au milieu et du risque de déclassement vis-à-vis de la qualité de l'eau.



Méthodologie

• **Etape 4. Rapprocher les données des suivis milieux et des suivis rejets**

- **Collecter et confronter les données des suivis rejets transmis par les industriels et du suivi qualité milieu pour les années 1998, 2000, 2002 et 2003**
- **Dresser un tableau par substance des flux annuels de polluants à partir des moyennes journalières pour chaque site industriel**

	Industriel 1	Industriel 2	Industriel 3	Flux annuel total
Substance 1				



Méthodologie

→ **Déterminer les substances prioritaires, en croisant la toxicité des substances avec leur flux total dans le milieu.**

Le critère de toxicité utilisé est la PNEC (concentration sans effet prévisible sur l'environnement)

Flux total	≥ 10 kg/j	1kg/j ≤ x < 10kg/j	< 1kg/j
PNEC			
≤ 1 µg/l	Priorité 1	Priorité 1	Priorité 2
1 µg/l ≤ x < 100 µg/l	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
> 100 µg/l	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 3

Les priorités sont ensuite affinées avec les données milieu (présence/absence dans l'eau et sédiments du Drac) et les substances de l'annexe X de la DCE .



Méthodologie

- **Croiser avec la méthode de l'estimation du risque d'impact sur le milieu: ratio PEC (concentration prévisible avec effet sur l'environnement)/ PNEC (concentration sans effet prévisible sur l'environnement),**
- **Lister les substances dangereuses prioritaires,**
- **Identifier pour chaque substance, les contributions spécifiques de chacun des sites industriels et des effets des pollutions historiques,**
- **Intégrer les évolutions réglementaires: le PNAR du 20 avril 2005 fixe les NQE des substances.**

Méthodologie

CLÉ
Drac - Romanche
Commission Locale de l'Eau

- 14 réunions du groupe « Eau et Industries » en 11 mois (2003-2004)
- 22 substances répertoriées et devant faire l'objet d'un effort prioritaire

HCH, Chloroforme,
1,2 dichloroéthane,
Benzène,
Trichlorobenzènes
1,2dichlorobenzène
Toluène

Chloroprène
Dinitrotoluène
Para-nitrocumène
Dichloronitrobenzènes
Isoproturon
Cuivre
Zinc
Mercure

PCB
Bifénox
Chlorotoluron
HAP
Pentachlorophénol
Hexachlorobenzène
Acifluorfen
DDD, DDE, DDT-p,p'

CLÉ
Drac - Romanche
Commission Locale de l'Eau

Objectifs et plan d'actions

Siereda SAGE

Objectifs et Plan d'Actions

CLÉ
Drac - Romanche
Commission Locale de l'Eau

Objectifs

- Arrêter les rejets, émissions et pertes d'ici à 2020 pour certaines substances;
- Diminuer les rejets jusqu'à < NQE d'ici à 2015 pour d'autres substances;
- Mettre en place un suivi régulier des substances dangereuses dans les rejets et dans les milieux.

CLÉ
Drac-Rhône-Alpes
Commissariat
régional
de l'Énergie

Objectifs et plan d'actions

- Cas des substances qui ne sont plus produites/émises par les principaux industriels
→ HCH, Benzène, Trichlorobenzènes, etc.
Dans ce cas ces substances doivent connaître une diminution naturelle et le suivi semble être l'action principale à mettre en œuvre.

Actions

- Suivi dans le rejet (mise en cohérence des Arrêtés Préfectoraux d'autorisation d'exploiter des industriels)
- Suivi dans le milieu (cours d'eau et/ou nappe)
- Traitement de la pollution résiduelle historique

CLÉ
Drac-Rhône-Alpes
Commissariat
régional
de l'Énergie

Objectifs et plan d'actions

- Cas des substances pour lesquelles il est nécessaire d'afficher des objectifs de réduction et des actions
→ Chloroforme, Chloroprène, Toluène, etc

Actions

- Suivi dans le rejet (mise en cohérence des Arrêtés Préfectoraux d'autorisation d'exploiter des industriels)
- Suivi dans le milieu (cours d'eau et/ou nappe)
- Traitement de la pollution résiduelle historique
- Investissements des industriels pour abattre les flux (changement de procédés, remplacement des matières premières, etc.)

CLÉ
Drac-Rhône-Alpes
Commissariat
régional
de l'Énergie

Objectifs et plan d'actions

- Cas des substances non émises par les principaux industriels
→ Hexachlorobenzène, Pentachlorophénol, etc.
- Cas des substances qui ne ressortent pas dans les substances de « priorité 1 » mais qui apparaissent déclassantes pour le milieu et dont l'origine n'est pas connue
→ Acifluorfen, DDD, DDE, DDT-p,p', HAP

Actions

- Suivi dans le milieu
- Emetteurs à rechercher + réflexion à mener sur les objectifs d'amélioration

Objectifs et plan d'actions

Cas des métaux, dont les industriels sont les principaux contributeurs
 → Zinc, Cuivre et Mercure

Actions

- suivi rejet
- suivi milieu
- mise en place un suivi milieu en amont des sites industriels
- investissement industriels + réflexions à mener sur le traitement de la pollution historique

Objectifs et plan d'actions

Intégration des préconisations du groupe « Eau et Industries » au SAGE

Points forts et points faibles de la démarche

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> Données disparates et pas forcément homogènes + méconnaissance du bruit de fond Démarche orientée sur les principaux sites industriels Absence de recherches sur les autres sources de pollution (relancer le travail sur les PME/PMI /artisans avec la CCI et la CMA) 	<ul style="list-style-type: none"> Démarche pilote en 2003-2004 en raison de l'absence de réglementation nationale sur les substances dangereuses à l'époque Cadre de confiance avec les industriels 10 ans de mise en œuvre des actions préconisées : <ul style="list-style-type: none"> - suivis des rejets et des milieux; - investissements industriels réalisés pour abattre les flux; - démarche de réhabilitation de sites pollués en cours; - mise en place d'une opération collective sur le périmètre de l'agglomération grenobloise pour mettre en conformité les rejets des industriels, PME/PMI au réseau d'assainissement collectif. Une nette amélioration de l'état chimique mais les efforts doivent être poursuivis



Perspectives

- 2014-2015. Révision des substances dangereuses devant faire l'objet d'un effort prioritaire d'ici 2021-2027
 - Réunir à nouveau le groupe « Eau et Industries »;
 - Bilan de la mise en œuvre des actions;
 - Point sur l'évolution de l'activité industrielle locale (fermeture d'atelier, etc.);
 - Intégration des évolutions réglementaires;
 - Mise à jour de la méthodologie et de la liste des substances dangereuses devant faire l'objet d'un effort prioritaire;
 - Rechercher les autres contributeurs potentiels.



**Merci pour votre
attention**